

COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** – MUNICIPALITE**PREAVIS MUNICIPAL No 07/2018**

Demande de crédit de CHF 287'971 TTC pour le remplacement d'un tronçon d'une conduite d'eau de diamètre 125 mm sur une longueur de 290 m environ

Délégué municipal: Dominique Gafner

Au Conseil communal de Saint-Cergue

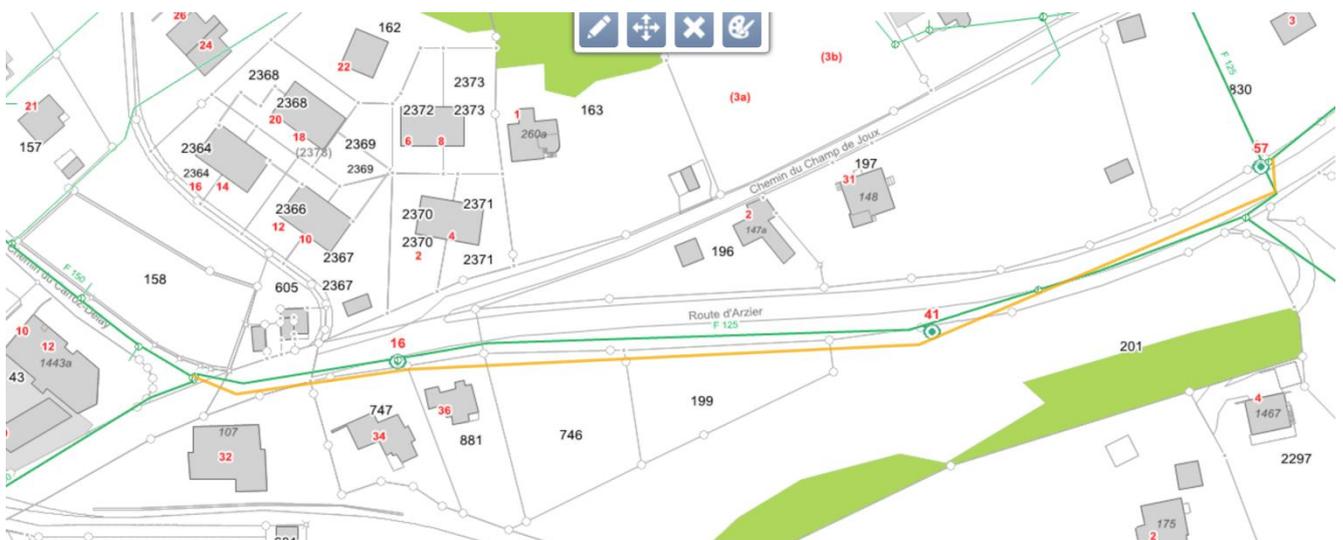
Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à financer le remplacement d'un tronçon d'une conduite d'eau potable souterraine, d'une longueur de 290 m. environ, passant d'un diamètre actuel de 125mm à 150mm lors de ce renouvellement. Tronçon se situant à la route d'Arzier, depuis la fin du chemin du Carroz-Delay et ce jusqu'au poteau incendie n° 57 en face de l'entrée du chemin des Seytines.

2. Exposé des motifs:

La conduite d'eau potable souterraine incriminée a subi, durant ces derniers mois, plusieurs ruptures importantes. Lors de ces interventions nous avons constaté que son état déplorable, nous obligeait impérativement à prévoir son remplacement et ce dans les plus brefs délais, afin de pallier aux coûts d'exploitation inhérents aux interventions urgentes de réparation. Le tronçon de conduite d'eau sous la route date de 1969 et sa durée de vie est d'environ 50 ans.



En orange la partie qui sera renouvelée.

3. Projet

Ce projet consiste à remplacer la conduite d'eau existante en acier de diamètre 125mm, située sous ce tronçon de route par une conduite en fonte plastifiée de type Von Roll Ecopur ou Wild HOZ PE de diamètre 150 mm, avec rétablissement des raccordements privés existants.

Les propriétaires concernés seront avisés du changement de la conduite. Selon l'état des conduites privées, les propriétaires pourront profiter de faire effectuer les travaux de remplacement privés en même temps que les travaux communaux.

4. Financement

Coûts des travaux selon les devis de l'entreprise de génie civil Scrasa S.A. et de Claude Ravenel SA Installations sanitaires - Appareillage – Fontainier

Remplacement de la conduite

	HT	TTC (7,7 %)
Génie civil	CHF 144'302.55	CHF 155'415.85
Appareillage conduite principale	CHF 87'253.50	CHF 93'972.00
Transfert des concessions	CHF 6'842.30	CHF 7'369.15
Honoraires ingénieurs et direction des travaux	CHF 5'000.00	CHF 5'385.00
Total TTC		CHF 262'140.00
Divers et imprévus	CHF 23'985.00	<u>CHF 25'832.00</u>
Total TTC		<u>CHF 287'971.00</u>

Une subvention de l'ordre d'environ CHF 25'000.-- sera probablement octroyée, par l'ECA, une fois les travaux terminés.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux du remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable, sis route d'Arzier, par une nouvelle conduite de diamètre 150 mm sur une longueur de 296 mètres environ.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 287'971.-- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable, sise route d'Arzier
- **de financer** l'investissement par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement sur 30 ans par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 mai 2018

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre Graber

Joëlle Carriot